

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE, Portant intégration et nomination de Monsieur LOUWONG Louis Pierr. dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines).

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u l'Ordonnance 019/84 du 24.9.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.56 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
 (/u le décret 60/80 du 3.3.80 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
 (/u le décret 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret 63/61/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
 (/u le décret 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
 (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret 84/856 du 6.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
 (/u le décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérieurs des Membres du Gouvernement ;
 (/u le Protocole d'accord du 5.8.70 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;
 (/u la lettre 4598/MEN.DGEBC.BCB du 10.9.84 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

/ D E C R E T :

9th

- 2 -

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret 60/90 du 5.3.60 et du Protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur LOUMOUO Louis Pierre, né le 28 Janvier 1953 à Zaïre (Brazzaville), titulaire du diplôme d'Ingénieur Mécanicien, spécialité : Machines et Installations Frigorifiques et Machines à Compression, obtenu à l'Institut Technologique du Froid Industriel d'Odessa (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I : des Services Techniques (Laboratoire des Lignes) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Commerce et de la Consommation.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 4 MARS 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Commerce et de la
Consommation,


- Ambroise GAMBQUELE. -

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


- Ange Edouard POUNGUI. -

Le Ministre des Finances et du
Budget,


- Bernard COMBO MATSIGNA. -


- Itini Osetoumba LEKOUNZOU. -

REPLICTIONS :

JORC.
DGEF P/DFP.
DGF/DGF.
J.G.D.
D.C.F.
MINI.C.C.
S.S.C.C.
DOSSIER.
INTERESSE.
SOCI/SC.

1
3
1
3
1
2
2
2
1
2